



## **CERTIFICAT MEDICAL :**

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

**1- Pour toute première prise de licence, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes** (loisirs et/ou compétition), **datant de moins de six mois est obligatoire**, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

**CACI** = Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes

Pour le **CACI vous trouverez sur notre site le modèle du certificat médical.**

**2-Renouvellement annuel de la licence :** le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée \* et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

\* Vous trouverez **l'auto-questionnaire personnel de santé** sur le site des Randonneurs cogolinois.

**3-Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés** comme tels par la FFRandonnée : **un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans** lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir l'auto-questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

**Case auto-connaissance du questionnaire de santé à cocher pour les adhérents de 2024-2025**

## **AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :**

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association des Randonneurs cogolinois.

**Site des Randonneurs cogolinois : <http://les-randonneurs-cogolinois.e-monsite.com>**

Je joins un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ € et si première adhésion le CACI

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, mention manuscrite *lu et approuvé* ”  
Signature

**Dossier (2 pages) à envoyer à : Guy Olivier, 5 Place de l'Ormeau 83350 RAMATUELLE ou à remettre lors de la Fête du coq les 30- 31 août et 1er septembre 2024**